# **Candidats à l'élection au Comité Européen du Scoutisme Formulaire de candidature 2025-2028** *(Annexe signée)*

L'**Organisation Membre** de ........................................................................................ désigne par la présente **(nom/prénom).....................................................................................................**

.........................................................................................................................................................

comme candidat(e) à l'élection du Comité Européen du Scoutisme et garantit que la personne proposée satisfait pleinement aux procédures de contrôle et de sécurité en place dans son association.

Le contrôle « À l'abri de la maltraitance » est obligatoire pour toute personne qui assume un rôle d'encadrement dans le Mouvement Scout. L'OM a la responsabilité et le droit de faire preuve de diligence et de procéder aux contrôles nécessaires pour assurer l'approbation du/de la candidat(e) pour les questions liées à la protection des jeunes et des enfants.

*En cochant cette case, l'OM du/de la candidat(e) confirme qu'un contrôle « À l'abri de la maltraitance » a été réalisé concernant toute mauvaise conduite ou comportement inapproprié potentiel, et que le/la candidat(e) a reçu son approbation, et est donc pleinement soutenu(e) par son OM.*

**Le/la candidat(e) devra :**

* Se familiariser avec et respecter le code de conduite pour les élections de l'OMMS lors de la promotion de leur candidature.
* suivre scrupuleusement une formation sur le code de conduite pour les élections, organisée par le Bureau Mondial du Scoutisme (disponible au plus tard en avril 2025) et la formation À l'abri de la maltraitance 2 pour les bénévoles et employés de l'OMMS, avant que la « liste des candidats nominés pour les élections au Comité Européen du Scoutisme » ne soit diffusée.
* remettre au Comité d'éthique, au plus tard 24 heures avant l'élection, un rapport énumérant les sources et les montants des financements utilisés durant sa campagne électorale ainsi que les détails de dépense de ces financements dans le format fourni par le Bureau Mondial du Scoutisme (disponible au plus tard en juin 2025).
* affirment leur engagement à s'assurer que toutes les personnes impliquées dans leur campagne, y compris l'Organisation Membre, adhèrent strictement au code de conduite pour les élections, respectent les principes d'une campagne juste et honnête, et incarnent les valeurs fondamentales du Scoutisme tout au long du processus.

*En cochant cette case, l'OM du/de la candidat(e) reconnaît et comprend que la confirmation de la candidature du/de la candidat(e) ne sera actée que si le/la candidat(e) a rempli toutes les conditions citées ci-dessous.*

Date : ..............................

Signatures :

|  |  |
| --- | --- |
| .................................................................... | .................................................................... |
| Nom, prénom, signature  Candidat(e) | Nom, prénom, signature  Commissaire international |

Cette annexe signée doit être remise en tant que pièce jointe au formulaire de nomination Smartsheet en ligne, **avant le19 mars 2025**.